

*Copie*

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE



POST TENEBRAS LVX

## EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 27 juin 1944

### *Le Conseil d'Etat*

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg en séance du 30 mai 1944, demandant de désigner sous le nom de :

CV17817

a) Chemin du Petit Bel-Air

l'ancien chemin vicinal dit "des Fattes" tenant du chemin des Mâconges en direction de l'avenue de Bel-Air ;

CV12653

b) Chemin des Hirondelles

le chemin privé sans issue qui, partant du chemin du Petit Bel-Air, aboutit aux terrains communaux d'Ambilly ;

vu le préavis favorable du Service des Archives d'Etat en date du 12 juin 1944 ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

#### A R R E T E :

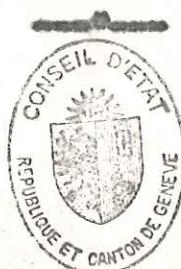
De donner le nom de :

- ✓ 1. Chemin du Petit Bel-Air au chemin vicinal dit "des Fattes" (d'une longueur de 140 m. env.) faisant suite au chemin du Petit Bel-Air actuel, situé sur la commune de Chêne-Bourg.
- ✓ 2. Chemin des Hirondelles au chemin privé sans issue, qui part du chemin du Petit Bel-Air et qui aboutit aux terrains communaux d'Ambilly.

Ses pouvoirs administratifs entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Secrétariat	8 CHF.
Secrétairerie	1 CHF.
Archives	1 CHF.



Certifié conforme  
Le Chancelier :

*Le Chancelier*